Comité Technique Spécial Départemental des Landes

CTSD « DGH 2022 2nd degré »

Mardi 1er février 2022

DÉCLARATION PRÉALABLE
DE LA FNEC-FP FO 40

Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

nous profitons de ce premier CT de l'année 2022, pour espérer que les mois qui viennent nous libéreront de la prise d'otage « sanitaire », puis vaccinale, attentatoire aux libertés publiques, et seront au contraire des mois propices à l'émancipation des salaires et des conditions de travail sur la base des revendications.

La colère des collègues qui s'est exprimée le 13 janvier dernier a enfin fait bouger quelques lignes.

Ainsi pour des masques FFP2 (réclamés par FO depuis mars 2020), mais dont il ne nous a pas été précisé si les AESH pourraient en bénéficier.
Ainsi pour le recrutement des listes complémentaires, réclamé encore par FO, malheureusement seulement dans le premier degré.
Ainsi pour le recours national aux contrats précaires :

« *La CEF constate (...) que le développement de la contractualisation se poursuit avec 3300 contractuels « pour la période à venir », 1 500 AED « jusqu'à la fin de l'année scolaire », 1 500 vacataires pour l'aide administrative. Elle condamne cette précarisation et rappelle qu'il n'y a, de plus, aucune garantie que ces annonces soient suivies d'effets, faute de candidats…*

La CEF considère par ailleurs que le ministre prépare une rentrée 2022 catastrophique. Il se livre à un tour de passe-passe grâce aux « équivalents temps pleins » (ETP) récupérés avec la réforme de la formation initiale qui prévoit que les stagiaires travaillent dès l'année prochaine à temps-plein en classe contre un mi-temps actuellement.
Dans le premier degré, il n'y a aucune création de postes et les DASEN annoncent des centaines de suppressions de classes dans les comités techniques départementaux.

Dans le second degré, 410 équivalents temps plein d'enseignants sont supprimés.
Les personnels administratifs perdent 30 postes avec une nouveauté : le redéploiement de 80 postes déjà existants pour le suivi du SNU (service national universel).
Les créations de postes en Assistants de Service social et d'infirmières sont dérisoires.
Sur les 30 académies, 50 postes pour ces deux corps sont créés sans fléchage distinctif par corps.
De plus, rien ne garantit que tous les postes aux concours soient pourvus, dans une situation où cette année, le recul d'un an du concours réduit de fait le nombre de candidats. »

Le compte n'y est pas pour la FNEC FP-FO des Landes.
Certes vous nous annoncez + 4 ETP en HP mais est-ce le biais induit par les stagiaires demain à temps plein ?
Les épreuves de spécialité sont repoussées en mai, ce dont nous nous réjouissons, si c'est le préalable à de futures négociations fructueuses, à savoir l'abandon du bac Blanquer, de la réforme du lycée, de Parcoursup et le retour du bac national, anonyme, terminal et ponctuel.
Ce sera l'objet de la conférence nationale à Paris ce 4 février, en intersyndicale et avec les associations de professeurs spécialistes, qui s'organise pour la re-fermeture de la boîte de Pandore ouverte par le ministre Blanquer, seule condition pour des études secondaires apaisées, des examens égalitaires, et des diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives, et cibles obsessionnelles de la réaction et du patronat. Une pétition intersyndicale en ligne, à l'appel du Snes, du SNEP, de la FNEC FP-FO, de la CGT Educ'action, de Sud éducation, du Snalc et de nombreuses associations de professeurs spécialistes atteint aujourd'hui 14 000 signatures : elle réclame « *la suppression du contrôle continu et le retour à des épreuves de baccalauréat anonymes, terminales et nationales* ».

Pouvez-vous faire un point, monsieur le DASEN, sur le nombre de personnes recrutées sur les listes complémentaires, le nombre de retraités employés pour un remplacement, l'état des lieux concernant les masques, qu'ils soient chirurgicaux, ou FFP2, et si les AESH peuvent en bénéficier. Chacun-e a-t-il reçu des attestations d'employeur pour bénéficier d'autotests ?

Monsieur le DASEN, comme nous en avons l'habitude depuis cinq ans de ministère Blanquer, les élèves les plus en difficultés et ceux nécessitant des besoins particuliers ne sont bien entendu pas oubliés dans ce cadre de réductions budgétaires. Nous en voulons pour preuve l'attaque sur les SEGPA consistant à réduire les heures d'atelier en groupe pour des heures classe "Parcours Avenir". Ce n'est pas comme si ces élèves, en grandes difficultés scolaires, vous ne pouvez le nier, étaient accueillis dans les SEGPA afin de répondre à leurs besoins particuliers et leur redonner des objectifs de construction personnelle et professionnelle. L'organisation des enseignements combine un maintien d'heures d'enseignements généraux (adaptés et aménagés) et d'enseignement professionnel. Cet enseignement professionnel, assuré en effectif réduit, apporte à ces élèves une confiance en eux, une méthode et un cadre de travail. Il les amène ainsi à envisager progressivement et sereinement leur avenir professionnel, ce qui participe déjà pleinement à l'objectif "Parcours avenir". Monsieur le DASEN, cette réduction d'un tiers de l'enseignement en atelier pour ces élèves est un nouveau coup porté aux plus fragiles. C'est pour nous inconcevable ! Et que dire des PLP mis de fait en situation précaire ? En effet, compte-tenu des obligations réglementaires de service hebdomadaire, ils seront alors contraints de compléter leur service, soit au collège dans une autre discipline que celle de leur recrutement, soit dans un autre établissement, LP ou SEGPA, parfois très

éloigné de l’établissement initial. Mettre des enseignants dans de telles conditions de travail, c’est dégrader la qualité de leur enseignement et indirectement celle d’étude des élèves les plus fragiles.

Nous sommes donc obligés de constater qu’entre les discours et les actes, l’autorité académique fait le grand écart et manque de cohérence.

Nous demandons que tous les moyens soient redonnés aux SEGPA des Landes afin d’assurer la mise en œuvre correcte de la politique d’accueil des élèves à besoins particuliers et celle de l’inclusion.

Que dire aussi de l'interprétation que vous faites des grilles horaires des CAP et BCP ? Le CTA du 17 janvier dernier indique 37h par division de CAP. Comment pouvez-vous, lorsque 2 demi division sont regroupées, ne donner que 6 heures de chef d'œuvre alors que ce sont 12 heures qui sont dues ! Encore une fois les PLP doivent, avec ces élèves en difficultés, parfois allophones, gérer la pénurie et une dégradation de leurs conditions d'enseignement !

Pour les BCP, ce sont les familles de métiers qui vous donnent l'occasion de grappiller des heures. Alors même que nous avons subi depuis bientôt 2 ans les contraintes (confinement, ½ jauges, annulation de forum, portes ouvertes…) de la situation sanitaire liée au Covid, vous avez par un tour de passe-passe fait en sorte que le regroupement en famille de métiers de 2 divisions n'apporte les moyens que d'une division et demi ! Il est facile, lorsqu'on organise soi-même les problèmes de recrutement entre autre par l'orientation en LGT d'élèves n'ayant pas le niveau, et qui reviennent en première par le biais de passerelles, de pointer du doigt la baisse des effectifs… Baisse amplifiée par le siphonnage opéré par les CFA et la mixité des publics dans nos EPLE, mais cela est un autre sujet…

Quand pourrons-nous vraiment croire que l'enseignement professionnel est la deuxième priorité de notre Ministre ?

Pour terminer, nous rappelons que l’exaspération des salariés, répétée le 27 janvier dans la grève, a derechef installé un climat propice à la négociation, quatre jours après que France info titrait sur les 6300 euros bruts de salaire des enseignants débutants en Allemagne. L’indécence du traitement des professeurs en France aura atteint son point d’orgue avec ce ministre, et la FNEC FP-FO n’aura de cesse de lui opposer ses revendications, votées à l’unanimité par les camarades présents à l’AG de rentrée 2022, qui s’est tenue hier 31 janvier :
- le recours à la liste complémentaire pour le 2nd degré,
- le ré-abondement de toutes les listes complémentaires de tous les concours,
- l’arrêt des protocoles sanitaires inapplicables et la fourniture de réelles protections à tous les personnels,
- les ouvertures de postes nécessaires et l’arrêt des fermetures dans les écoles, les établissements et les services,
- la création massive de tous les postes spécialisés nécessaires et la restitution des postes supprimés afin que chaque RASED soit complet, que chaque poste d’infirmière scolaire et de Psy-EN soit occupé,
- l’augmentation de 22,68 % de la valeur du point d’indice et une augmentation indiciaire de 183 € net par mois,
- un salaire, un statut et une formation décents pour les AESH et les AED,
- le retrait des lois Rilhac, modifiant le code de l’éducation et la gestion des écoles, et 3Ds, soumettant les agents administratifs de l’État à des directives locales,

- le rétablissement des épreuves disciplinaires terminales, ponctuelles, nationales et anonymes,
- l'abandon du dispositif PIAL,
- la réintégration de tous les personnels suspendus.

Nous vous remercions

Pour la FNEC FP-FO 40

CLAMENS Thierry
GUYARD Nicolas